



VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle Jules Ferry rue Garnier, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

Etaient présents

Arnaud DUMONTIER,
Maire,

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Françoise DEMAISON, Bruno VERMEULEN, Jean-Pierre REVIERE, Caroline BARRUCAND, François DROUIN.

Adjoints au maire,

Alain BAUGEE, Catherine SCHOCKAERT, Sindy DA SILVA, Cyril BATTNER, Romain HECQUET, Mohamed YACOUBI, Carine ANDERSON, Thierry FIEVEZ, Michel OUDIN, Didier GASTON, Elise ZAMBEAUX, Reynald ROSSIGNOL, Caroline CARON.

Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Monique MARTIN par Arnaud DUMONTIER, Valérie POULAIN par Bruno VERMEULEN, Alexis DERACHE par Sindy DA SILVA, Maryse MARCOLLA par Marie Christine MAGNIER, Marie-Christine RIVIERE par Thierry FIEVEZ, Jean-Luc FLOURY par Alain BAUGEE, Laëtitia GOURDON par Cyril BATTNER, Aline CATOIRE par Jean Pierre REVIERE, Sonia DEFLANDRE par Eddy SCHWARZ, Christophe MIQUEL par Romain HECQUET, Marie-Rosi TAYAMOUTOU par Carine ANDERSON,

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Françoise DEMAISON

Date de convocation : 04/02/2021

Date de l'affichage : 04/02/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 33

REUNION A HUIS CLOS

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 en cette période de prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire et d'assurer la tenue de la réunion du mercredi 10 février 2021 dans des conditions suffisantes, monsieur le maire a demandé le huis clos.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos compte tenu desdites circonstances sanitaires exceptionnelles.

Elise ZAMBEAUX demande s'il n'est pas possible de réunir le conseil municipal en salle Claude Monnet pour ouvrir la tenue de la séance au public. Reynald ROSSIGNOL rappelle qu'à 18H il y a le couvre-feu.

Monsieur le maire ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de Roger CHALMIN.

Monsieur le maire procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

*

ADMINISTRATION GENERALE

N°2021-001 : Réunion en huis clos

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-002 : Désignation d'un secrétaire de séance

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-003 : Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2020

Vote : Adoptée à la majorité, 2 oppositions d'Elise ZAMBEAUX et de Didier GASTON

Par mail du 8 février Elise ZAMBEAUX a demandé les rectifications suivantes :

« - Préambule : Monsieur le maire a répondu à une des questions diverses posées par Elise Zambeaux. Cette question concernait la possibilité de retransmettre le conseil municipal sur la page Facebook de la ville ou le site internet. Monsieur le maire a répondu que cela serait fait dès le prochain conseil municipal.

- Délibération n°2020-104 : la rectification suivante a été demandée « 10 jours d'hospitalisation et 6 semaines de rééducation intensive ».

- Questions diverses : Il y a une erreur entre Reynald ROSSIGNOL et Elise ZAMBEAUX En effet, c'est Elise ZAMBEAUX qui a demandé un point d'étape sur les travaux de la voie de Felgueiras.

Bruno VERMEULEN a répondu que l'appel d'offre est en cours, qu'il y aura entre 12 et 15 mois de travaux.

Bruno VERMEULEN précise qu'une convention de partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France est en relecture avant signature, que cette convention porte sur une durée de 50 ans pour que soient assurées les actions de protection de la biodiversité et les mesures de compensation.

Il est prévu que les travaux commencent en décembre 2020 s'il n'y a pas de contraintes.

N°2021-004 : Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2020

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-005 : Compte-rendu des décisions du maire prises sur délégations du conseil municipal

Vote : Prend acte

N°2021-006 : Approbation du transfert de la compétence « Mobilité » à la CCPOH

Vote : Adoptée à la majorité - 1 abstention de Caroline CARON et 1 opposition de Reynald ROSSIGNOL

Didier GASTON s'interroge sur le périmètre du transfert de compétence « Mobilité » et demande si le transport scolaire est inclus. Monsieur le maire lui répond que cela est en cours de discussion, que certains maires aimeraient effectivement que cette compétence soit transférée, la question n'est donc pas encore tranchée.

Didier GASTON fait mention des débats tenus en CCPOH, selon lui laborieux, et s'inquiète de voir une dégradation du service. Il doute que le financement sera assuré pour maintenir le niveau qualitatif. Aussi souhaite-t-il que le maintien de la gratuité soit expressément reporté dans la délibération. Par ailleurs, il souhaite que l'extension du périmètre de compétence se fasse en favorisant le déplacement vers les zones d'activités et qu'il y est des interconnexions avec les bus de Creil et de Compiègne.

Monsieur le maire conteste le terme de laborieux qui ne vaut peut-être que parce que monsieur Didier GASTON est supérieur à tous. Il expose que le maintien de la gratuité des transports et de la qualité des services sont ses propres engagements. En revanche, pour la création de futures lignes, c'est à la CCPOH d'en débattre, la ville ne peut pas s'engager à son niveau sur des créations lignes même pertinentes et ne veut pas, au sein du conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence prendre en otage les débats futurs qui se tiendront au sein du conseil communautaire.

Reynald ROSSIGNOL indique qu'il votera contre ce transfert car c'est une position de principe. Il interroge toutefois le maire afin de savoir si ces transferts sont favorables pour notre avenir.

« Il faut mieux se méfier des prévisions surtout lorsqu'elles concernent l'avenir...dixit Mao » rappelle monsieur le maire...Il faut souligner, explique-t-il, que transfert est subi par la CCPOH et subi par la ville. Le Gouvernement impose ce transfert aux villes vers les communautés de communes ou à défaut le transfert se fera vers les Régions. Aussi, le choix de transférer la compétence mobilité à la CCPOH semble plus sage car il se fait avec des financements sacralisés, ce qui n'est pas le cas dans l'hypothèse d'un transfert vers la Région des Hauts-de-France.

Reynald ROSSIGNOL expose qu'il y aura indéniablement des coûts supplémentaires pour la CCPOH. Monsieur le maire explique que si la CCPOH étend le périmètre par la création de lignes supplémentaires comme par exemple faire partir le bus de Pontpoint, il y aura des dépenses supplémentaires, mais il s'agit de dépenses dynamiques et cela sera au conseil communautaire de trancher.

Didier GASTON demande quel est l'impact sur le budget de la ville et sur les transferts de personnel. Monsieur le maire répond que l'évaluation des charges transférées sera faite avec un AMO.

Concernant le personnel, il n'y avait pas de poste dédié au transport. Seule Catherine BROUART était chargée d'assurer l'interface avec KEOLIS pour remonter les demandes des usagers qu'elle recevait sur sa messagerie professionnelle.

Monsieur Bruno VERMEULEN abonde en ce sens et ajoute que concernant le budget de la ville c'est une opération blanche dans la mesure où l'on transfère les dépenses et les recettes.

N°2021-007 : Désignation des membres du Jury de concours pour le projet d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire Bonnel à Pont-Sainte-Maxence

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-008 : Mise en œuvre des lignes directrices de gestion

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-009 : Attribution pour l'année 2021 des subventions relatives à la politique de la ville

Vote : Adoptée à l'unanimité

URBANISME

N°2021-010 : Convention de mise à disposition par le PNR de l'outil WEB de gestion des actes d'urbanisme « GEOXALIS »

Vote : Adoptée à l'unanimité

FINANCES

N°2021-011 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2020

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-012 : Débat d'orientation budgétaire

Vote : Prend acte

Elise ZAMBEAUX remercie les équipes pour le travail réalisé et demande quels sont les projets avec subventions afférents au plan de relance ?

Philippe FIAULT répond que les équipes y travaillent. Avec la crise sanitaire, il y a un glissement. Les lettres de cadrage n'ont pas été reçues et les commissions sont reportées à mars.

Monsieur le maire explique que l'Etat s'est saisi du contrat de relance porté par les EPCI, il faut compter 6 mois pour la signature.

Sur les dossiers auprès des organismes de financement habituels (DETR, CIL...), les dossiers se montent.

Elise ZAMBEAUX demande que lui soit expliqué le calcul en page 9, car le montant affiché ne correspond pas au cumul de toutes les dépenses de fonctionnement indiquées. Didier GASTON explique qu'il y a une erreur dans le symbole +/-.

Didier GASTON demande au maire pourquoi la municipalité a fait le choix de diminuer les dépenses de fonctionnement sur les animations ?

Monsieur le maire rétorque qu'il ne saurait s'agir d'un choix ! Les animations ont toutes été préparées, mais ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire qui a peut-être échappé à monsieur Didier GASTON.

Monsieur le maire s'offusque fortement de la remarque de monsieur Didier GASTON alors que la France compte 80 000 morts en raison de la pandémie qui accable le pays. Le rôle d'un maire est de protéger la population comme il fait et non de l'exposer aux risques comme monsieur Didier GASTON le réclame. Monsieur le maire critique ce manque de responsabilité de sa part.

Françoise DEMAISON précise que dans les contrats les prestataires ont inséré des clauses d'annulation en cas de confinement. Bruno VERMEULEN complète ces propos en affirmant que le vrai choix est celui de reconduire toutes les activités au nouveau budget.

Monsieur le maire s'interroge sur ce qu'on aurait dit s'il avait exposé la population au risque sanitaire ?

Reynald ROSSIGNOL demande des précisions sur les classes des autistes.

Monsieur le maire indique que ce sera la 2^{ème} classe dans l'Oise. Il est en effet dramatique de voir comment l'inclusion de ces enfants n'est pas faite. Elle ouvrira en septembre 2021 à l'école primaire Ferdinand BUISSON et les travaux nécessaires permettront aussi une rénovation plus importante de toute l'école.

La ville travaille aussi, avec la Région des Hauts-de-France et l'Éducation nationale sur le projet d'un lycée qui accueillera ces enfants et sur les modalités à mettre en place pour faciliter leur venue en stage à la mairie. En qualité de président de l'OPAC de l'Oise, monsieur le maire travaille aussi sur la possibilité de réserver des logements adaptés avec un espace de vie ensemble indispensable à ces jeunes.

Reynald ROSSIGNOL se dit satisfait pour la réfection de la piste d'athlétisme mais le terrain de pétanque est très dégradé ?

Monsieur le maire explique que des projets ont été réfléchis, des devis demandés, mais le club de pétanque n'est jamais venu au rendez-vous fixés et bloque l'avancée des actions en gestation.

Reynald ROSSIGNOL dit avoir du mal à comparer les années en raison de l'effet de la covid-19, cependant il s'interroge sur le fait qu'avec la diminution des dépenses de fonctionnement la ville n'a pas aidé les commerçants ?

Monsieur le maire rétorque que l'aide est venue de la CCPOH compétente en la matière depuis qu'il a accédé à la présidence puisque 90 000 euros ont été provisionnés sans compter les aides du département de l'Oise, de la Région des Hauts-de-France et de l'État.

Reynald ROSSIGNOL s'interroge sur l'évolution de la masse salariale et considère qu'eu égard à l'augmentation du nombre d'habitants à venir avec les nouvelles constructions de logements, il faudra embaucher. Eddy SCHWARZ abonde en ce sens, et précise qu'au niveau des écoles la rive droite est saturée, qu'il y aura des besoins avec certainement une nouvelle école à construire.

Didier GASTON indique qu'il y a un problème sur le graphique en page 12 relatif aux dépenses de fonctionnement. Il demande également que la présentation du PPI sépare la présentation des projets à venir des projets déjà réalisés, cela permettra de comprendre quelle est la part des subventions sur les projets.

Monsieur le maire confirme que cela sera revu par le directeur des finances.

SPORT ET CULTURE

N°2021-013 : Demande de subventions auprès des partenaires publics et privés pour les événements municipaux en 2021

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-014 : Remboursement d'une partie des abonnements des commerçants du marché de plein air pour l'année 2020 en raison du contexte sanitaire

Vote : Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

N°2021-015 : Participation aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année 2020

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2021-016 : Signature d'une convention avec la CCPOH pour la mise à disposition de personnel pendant la pause méridienne – année 2020/2021

Vote : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Elise ZAMBEAUX demande des précisions sur la situation du centre de tir concernant les nuisances qu'il génère sur le voisinage.

Monsieur le maire lui répond que le centre de tir est géré par une association dont le président a été très actif dans le traitement des nuisances sonores inhérentes à son activité. Une étude faite par un acousticien dans le respect de la réglementation a été réalisée et est d'ailleurs consultable, ses prescriptions ont été appliquées et mêmes dépassées.

Ce centre de tir est mis également à disposition de la police et des militaires et comme il s'y est engagé, monsieur le maire consultera de nouveaux l'ensemble des riverains.

Elise ZAMBEAUX demande si les travaux entrepris aux Terriers ont fait l'objet d'une information à la population. Monsieur le maire confirme qu'un courrier a bien été envoyé aux résidents, il suffisait pour cela de le lire.

Elise ZAMBEAUX demande un point concernant la voie de Felgueiras.

Bruno VERMEULEN explique que le dossier est entre les mains de la préfète.

Didier GASTON demande des précisions sur les événements de délinquance qui ont touché le quartier Fond Robin.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit là d'une préoccupation depuis 6 ans, des caméras ont été déployées, un poste mixte de police municipale et de gendarmerie a été implanté sur site, une présence chaque soir est assurée avec des contrôles.

Concernant les faits récents, ce sont des jeunes qui ont provoqué un incendie avec des feux d'artifice et se sont enfuis dans la mesure où la présence des forces de l'ordre dérange grandement les trafics. Le quartier a été ratissé et l'expulsion des auteurs de ces troubles est demandé au bailleur social.

Et, pour répondre à la demande de monsieur Didier GASTON sur la communication du maire dans la presse de ces événements, monsieur le maire répond que c'est son rôle, et même absolument !

**Le secrétaire de séance,
Bruno VERMEULEN**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**Le maire,
Arnaud DUMONTIER**